

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 5582024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - o Madame MOTTEA Nell en tant qu'agent d'entretien du 30 novembre au 1er décembre 2024,
 - o Madame JEAN Maëva en tant qu'esthéticienne du 1er au 7 décembre 2024,
 - o Madame KESTELOOT Louane en tant qu'esthéticienne du 2 décembre 2024 au 5 janvier 2025,
- un avenant au contrat de travail avec :
 - o Monsieur DUPUY Geoffroy en tant que cuisinier du 1er janvier au 31 octobre 2025,

Fait à Jonzac,

Le 29 NOV. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8^e Vice-Présidente étant absente,

le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**